

Développer le compostage des biodéchets dans les campings

Actions de prévention et gestion de proximité des biodéchets

Région : Auvergne Rhône Alpes

Mots clés : Biodéchets - Compostage/composteur – Zone touristique/campings - Entreprises - Prévention des déchets – compostage autonome en établissement – gestion de proximité des biodéchets

Réseau A3P



Collectivité

SICTOBA

La Gare - 07 460 Beaulieu

Partenariat

Partenaires financiers : ADEME, CG07, CG30, Pays de l'Ardèche Méridionale).

Le Syndicat de L'Hôtellerie de Plein Air (La fédération des campings).

Date de lancement

2009, arrivée du chargé de compostage

Depuis progression annuelle

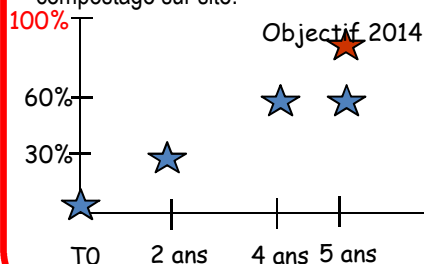
Objectifs

Etablis pour chaque année

Pour 2014 : 1) 80 campings équipés et 2) 200 tonnes de déchets compostables évitées

Réalisation objectif 1

% de campings adhérent au compostage sur site.



Résumé :

Le SICTOBA a recruté un agent chargé de développer la pratique du compostage. La fiche traite du développement du **compostage autonome chez les gros producteurs et plus spécifiquement dans les campings.**

Pourquoi agir ?

Le SICTOBA est un syndicat mixte qui regroupe 4 communautés de communes pour un total de 52 communes et 45 276 habitants (population lissée sur l'année). L'habitat est rural et très touristique.

• Une quantité de biodéchets importante dans les OMR

En 2006, une caractérisation des différents déchets avait permis de constater que 25% des OMR étaient des biodéchets.

• Une volonté de traiter les déchets au plus près de leur lieu de production et de limiter les OMR pour prolonger la vie du site d'enfouissement.

Le SICTOBA a opté pour le développement du compostage de proximité (domestique et autonome en établissement pour les gros producteurs).

• Un secteur touristique très développé nécessitant des actions spécifiques

La fédération des campings regroupe environ 110 des 170 campings du territoire du SICTOBA (les autres sont des petits campings à la ferme non encore contactés).

• Une pratique du compostage ancienne mais peu utilisée, mal maîtrisée, et des expériences décevantes menées par d'autres collectivités.

Le recrutement d'un agent spécifique pour développer les actions de compostage autonome a été décidé afin de s'assurer de l'efficacité de l'option choisie.

Développer le compostage des biodéchets dans les campings

Planning

Décision : T0
Préparation : T0 + 1 an
Opérationnel : T0 + 1 an
Durée de l'action : pérenne

Coûts résiduel pour le camping

Aire pour chaque camping : 131 €
Bio seaux (P.U : 0,82 €)

Moyens humains

1 ETP au lancement du salarié dédié au compostage de proximité, puis réduction dégressive d'année en année à
0,2 ETP + 1 stagiaire assurant les 4 mois pendant l'été (soit 0,5 ETP annuel).

Bilan en chiffres

En 2009 : 2 campings
En 2010 : 10 et 20 Tonnes
En 2011 : 30 et 50 Tonnes
En 2013 : 60 et 150 Tonnes
Pas d'évolution au-delà
1 seul abandon (raisons personnelles),
1 remplacement par des poules.

Lien fiche action-résultat :

<http://optigede.ademe.fr/fiche/compostage-aupres-des-gros-producteurs>

Pour en savoir plus

Sur le site internet de l'ADEME
www.ademe.fr/dechets
www.reduisonsnosdechets.fr
<http://optigede.ademe.fr>

Contacts

SICTOBA
Benoît PUJOL
E-mail : sictobacompost@orange.fr

ADEME Rhône-Alpes
E-mail : elsa.thomasson@ademe.fr

L'action mise en œuvre par la collectivité

- En amont

- Recrutement d'un « maitre-composteur »
- Signature d'une convention avec la fédération des campings
- Elaboration d'un memo du tri et de la prévention spécifique pour les vacanciers

- Mise en place d'une aire de compostage dans chaque établissement concerné. Elle est composée de :

- 1 panneau « aire de compostage » et 4 panneaux signalant l'aire de compostage. 2 composteurs de 1 050 litres et 1 composteur de 620 litres (structurant)
- Les équipements sont subventionnés à 80%, le camping paye les 20 % restant, le SICTOBA communique, anime et fournit l'assistance ; le structurant (broyat) provient des campings, certains ont acquis un broyeur en commun.
- Mise à disposition gratuite du Mémo du tri et de la prévention.

- Déroulé type d'une mise en place

- En amont : Prise de contact avec le gros producteur pour connaître ses besoins, fourniture des équipements
- Pendant : Visite pour valider le lieu d'emplacement des composteurs. Suivi régulier.
- En aval : Rédaction d'une fiche bilan et amélioration(s) pour la suite.

- Evaluation des quantités évitées

Réalisée pour chaque camping en comptant le nombre de composteur remplis (conversion, tenant compte du volume, de la densité, du tassement et de 30 % de déchets ligneux fourni).

Modecom 2013 par rapport à 2009 : - 4% déchets compostables (mais ce résultat rend compte aussi du développement du compostage domestique)

L'action est plus facile et plus efficace dans les petits et moyens campings que dans les gros, qui nécessitent plus de temps et remplissent moins bien les composteurs.

Le « plus » de l'opération

Le ciblage pérenne de déchets touristiques, et la continuité de l'opération qui permet son amplification année après année. Les sites sont autonomes (pas d'intervention de la collectivité).

Reproductibilité

Les campings les plus « volontaires » ont adhéré à la démarche. **La redevance spéciale liée à la quantité est un levier** plus efficace que la redevance camping classique liée au nombre d'emplacements.

L'opération est reproductible dans toutes les zones touristiques disposant de campings mais nécessite de la continuité dans l'assistance et le suivi. Il faut **rencontrer et mettre en place avant la pointe saisonnière**, période où les responsables des campings n'ont plus de temps disponible.